



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 10675

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur l'absence de versement d'allocation logement lorsqu'un bien est loué à un descendant ou, plus largement, lorsqu'il existe un lien de parenté entre le locataire et le propriétaire. Le texte concernant les bénéficiaires de l'allocation logement dit « l'allocation logement n'est pas accordée aux demandeurs pour des logements mis à leur disposition même à titre onéreux par leurs ascendants ou descendants ou ceux de leur conjoint, concubin ou partenaire avec lequel ils sont liés par un PACS ». Cette réglementation est considérée comme pénalisante par les locataires concernés. Elle peut les conduire à connaître une situation financière difficile du fait de l'absence d'aide en matière d'aide au logement. Elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière et les mesures qui pourraient être prises pour modifier les textes en vigueur.

Texte de la réponse

Les articles L. 351-2-1 du code de la construction et de l'habitation, L. 831-1 et L. 542-2 du code de la sécurité sociale disposent que les aides personnelles au logement ne sont pas attribuées aux personnes qui sont locataires d'un logement appartenant à l'un de leurs ascendants ou descendants, ou ceux de leur conjoint ou concubin ou toute personne liée à elles par un contrat conclu en application de l'article 515-1 du code civil. Ces dispositions législatives traduisent la volonté d'attribuer les aides personnelles au logement en priorité aux personnes et aux ménages les plus modestes qui ne peuvent bénéficier d'une aide familiale par le biais de la mise à disposition d'un logement. Le Gouvernement n'envisage pas de remettre en cause ce dispositif qui repose sur la primauté légitime de la solidarité familiale. Cette dernière peut conduire les bailleurs à consentir des loyers compatibles avec les ressources du locataire indépendamment de l'aide personnelle.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10675

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Logement et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7203

Réponse publiée le : 25 décembre 2007, page 8259